



# Municipalité des Cèdres

## AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 486-2022

**AVIS** est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire tenue le 12 avril 2022, le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le règlement suivant :

### RÈGLEMENT NUMÉRO 486-2022 DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR POURVOIR AUX DÉPENSES LIÉES À LA TENUE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Municipalité à <https://www.ville.lescedres.qc.ca/fr/services-aux-citoyens/greffe/avis-publics>

Donné à Les Cèdres, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de mai 2022.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste  
Greffier-trésorier

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jimmy Poulin, secrétaire trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du **règlement numéro 486-2022** aux deux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité, et ce en date du 11 mai 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11<sup>e</sup> jour du mois de mai 2022.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste  
Greffier-trésorier